



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par : Natacha Wnuk
Service prévention des risques
Département risques accidentels
Pôle fonctionnel risques accidentels
Tél. : 03 45 83 21 89
Courriel : natacha.wnuk@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le 16 octobre 2020

Le Directeur
à
Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires
à l'attention de Valérie Houard
2, rue des Pâtis
BP 30069
58020 NEVERS CEDEX

OBJET : Parc solaire à La Machine – dossier EREA
REFER : DRA/PFRA/NW/MLH/20_901
P.J. : CD du dossier en retour

Par courrier du 14 septembre 2020, vous avez consulté mon service au sujet de l'implantation d'un parc solaire situé au lieu-dit Forêt des Glénons à La Machine (58260) et par rapport à la thématique "après-mine".

Le projet consiste en l'implantation d'un parc solaire comprenant 23 288 modules, 5 locaux électriques, 1 poste de livraison et 2 bâches incendie.

La doctrine régionale du 13/09/2018 pour la prise en compte des aléas miniers s'applique.

Le pétitionnaire a prévu l'implantation du parc photovoltaïque dans une zone concernée par plusieurs aléas miniers. Le déploiement des panneaux est prévu de la façon suivante :

- les zones d'aléas effondrement de niveau fort sont évitées,
- les zones d'aléas effondrement de niveau moyen sont évitées,
- les zones d'échauffement sont évitées,
- les zones d'aléas liées aux puits sont évitées,
- les zones de tassement et d'effondrement progressif de niveau faible ne sont pas évitées mais seront prises en compte lors d'une étude géotechnique.

Compte tenu de ces aménagements prenant en compte les aléas miniers, le projet est compatible avec le régime dérogatoire de la doctrine régionale dans la mesure où :

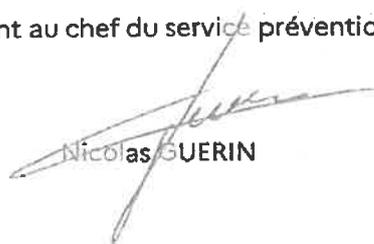
-le projet fait partie d'un projet d'intérêt général,

-ces constructions sont à usage d'activité,

et

-sous réserve de la réalisation d'une étude géotechnique de reconnaissance et la prise en compte de ses résultats dans une étude de dimensionnement des structures.

L'adjoint au chef du service prévention des risques,



Nicolas GUERIN

Copie : UD 58-89